

iments les plus sincères. Persuadé qu'ils continueroient d'être animés de ces sentiments et qu'ils ajouteroient la diligence et l'activité qu'exigent leurs devoirs législatifs, il donnera, en toutes occasions, sa coopération cordiale dans les mesures que leur sagesse leur suggérera pour le bien du service et l'avantage de la province."

La chambre s'est occupé des affaires publiques jusqu'au 17 de Mars qu'elle a été sommée de se rendre auprès de Son Excellence pour la cloture de ses séances, après la sanction donnée aux bills suivants:

Acte pour régler les procédures sur les élections contestées.

Do. concernant les étrangers.

Do. qui règle les pêches dans le district de Gaspé.

Do. qui confirme l'accord entre le Haut et Bas Canada.

Do. pour établir des maisons de poste.

Do. qui pourvoit à des maisons de correction temporaires.

Do. pour exempter des droits le sel pour l'usage des pêches.

Do. pour accorder aux Sœurs Grises une somme d'argent.

Do. do. aux foux et aux enfans abandonnés, do.